

**AVENANT AU MARCHÉ N° 22T13**  
**RESTAURATION DE LA TOUR CLOCHER DE LA COLLEGIALE**  
**SAINT-THOMAS DE CANTORBERY**  
**LOT 1 - MAÇONNERIE - PIERRE DE TAILLE - SCULPTURE**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de travaux n°22T13 - lot 1, conclu avec la société H. CHEVALIER pour les travaux de restauration de la tour clocher de la collégiale Saint-Thomas de Cantorbery,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux supplémentaires liés au dimensionnement des ouvrages de sécurisation établi selon les hypothèses de charges du cahier des charges du marché, qui s'est révélé insuffisant,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un avenant est conclu avec la société H. CHEVALIER, titulaire du lot 1 du marché de travaux 22T13 (maçonnerie – pierre de taille – sculpture) modifiant le montant du marché.

**Article 2 :**

Le montant de l'avenant s'élève à 24.532,79 €/HT, soit une plus-value de 3,09%, portant le montant total du marché à 816.413,64 €/HT.

**Article 3 :**

Les autres clauses du contrat restent inchangées.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 20 février 2024.

Par délégation du Conseil municipal,  
Le Maire, Virginie DOUAT

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

**20 FEV. 2024**



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20240220-DEC2024-17-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2024  
Date de réception préfecture : 20/02/2024